

BILLET DE SESSION JUIN 2020

EDITORIAL

Mesdames et Messieurs,



« Votre assistance est exceptionnelle. Vous avez aidé ma mère (plus de 80 ans, confinée seule) pendant 50 minutes afin qu'elle puisse à nouveau accéder à ses e-mails par Webmail. Ce sont des contacts sociaux primordiaux pour elle en cette période. Merci! Vous avez mérité une médaille!!! »

Ce message adressé à Quickline SA sur Facebook montre l'importance du travail quotidien des fournisseurs de télécommunication dans la situation de crise actuelle. Les membres de SUISSEDIGITAL, près de 200 entreprises de communication réparties dans toute la Suisse, en ont conscience. Avec leurs offres performantes, leur service à la clientèle simple et leurs nombreux points de vente qui sont restés en grande partie ouverts conformément à l'ordonnance du Conseil fédéral sur le COVID, ils veillent à ce que le travail à domicile, l'école par Internet et les services de divertissement fonctionnent parfaitement. De plus, ils assistent la population par des augmentations gratuites de la bande passante, des contenus gratuits (chaînes pour les enfants, divertissement), des crédits de communication, des remises sur les frais, des équipements WLAN et la retransmission en direct d'offices religieux. Vous trouverez une liste de toutes les mesures de soutien sur notre site Internet (www.suissedigital. ch) en cliquant sur « Comment les membres de SUIS-SEDIGITAL soutiennent la population dans la crise du coronavirus ».

En vue du deuxième semestre, nous aimerions attirer votre attention sur les deux manifestations suivantes auxquelles vous êtes cordialement invités. Nous sommes confiants de pouvoir vous rencontrer à nouveau en personne avant ces dates :

- Notre manifestation de la session d'automne aura lieu le **mercredi 16 septembre 2020** à l'hôtel Schweizerhof de Berne.
- Notre colloque sectoriel traditionnel se déroulera au Kursaal de Berne le **mercredi 25 novembre 2020**.

Profitez de l'occasion pour échanger avec des experts, des représentants de notre branche et des entreprises. Vous pouvez vous inscrire par téléphone au 031 328 27 28 ou par e-mail à l'adresse info@suissedigital.ch.

Merci beaucoup pour votre engagement, votre intérêt et votre soutien !



Pierre Kohler Président de SUISSEDIGITAL

AFFAIRES EN COURS

17 059 : Révision de la loi sur la protection des données

CE, le mardi 2 juin 2020

Contrôle de la solvabilité: la Commission des institutions politiques du Conseil des États demande à sept voix contre trois et une abstention que les données utilisées pour évaluer la solvabilité d'une personne ne remontent pas à plus de cinq ans. Étant donné qu'un examen de solvabilité est très important pour les entreprises de communication, SUISSEDIGITAL plaide pour étendre ce délai à 10 ans de concert avec la minorité de la commission et le Conseil national avec une autorisation illimitée dans le temps pour les données des registres publics.

17 059 : Suivez la minorité de la commission sur le thème de la solvabilité.

Int. parl. 13 426 : Renouvellement tacite des contrats de services

CE, le jeudi 11 juin 2020

L'intervention parlementaire demande à ce que les consommateurs soient informés à temps de leur droit de résiliation avant un renouvellement tacite d'un contrat. SUISSEDIGITAL partage le point de vue du Conseil fédéral selon lequel une telle directive constitue en principe une intervention injustifiée dans la liberté contractuelle et entraîne une bureaucratie inutile. Au sein de la branche des télécommunications, il est usuel de conclure des contrats à durée initiale fixe (par exemple une année) qui peuvent ensuite être résiliés avec les délais de résiliation usuels (par exemple deux mois en fin de mois civil). Ce mécanisme qui est le résultat d'une collaboration avec les associations de protection des consommateurs ne doit pas être considéré comme une prolongation automatique du contrat. SUISSEDIGITAL rejette aussi cette initiative parlementaire parce qu'elle entraine des incertitudes juridiques. Dans le cas mentionné, il n'y a aucune raison d'informer le client final. Si une réglementation était inévitable, le passage de contrats de consommateurs limités dans le temps à des contrats illimités avec des délais de résiliation usuels doit impérativement et explicitement être exclu d'une éventuelle réglementation.

13 426 : L'intervention parlementaire ne doit pas être mise en œuvre.

PERSPECTIVES CONCERNANT LA SESSION D'AUTOMNE : MESSAGE CULTURE DU CON-SEIL FÉDÉRAI

Ce dont il s'agit: Dans le cadre du message culture 2021 - 2024, les entreprises disposant de leur propre plateforme de vidéo à la demande (Swisscom, UPC, etc.) doivent désormais verser une taxe s'élevant à 4% du chiffre d'affaires brut correspondant en faveur de la promotion de la création cinématographique suisse (taxe d'encouragement). Il doit par ailleurs être prescrit qu'au moins 30% des films proposés dans l'offre de vidéo à la demande doivent provenir d'Europe (quota obligatoire). Ces deux mesures - la taxe d'encouragement et le quota obligatoire - doivent être mises en pratique par des changements de la loi sur le cinéma

État de la situation : Le Conseil fédéral a présenté les réponses de la consultation lors la réunion de janvier de la CSEC-N. Une audition a été organisée en mai. À cette occasion, Simon Osterwalder, directeur de SUIS-SEDIGITAL, a défendu la position de l'association (voir ci-après). L'affaire passera probablement en première instance du Parlement lors de la session de l'automne 2020.

Notre position : SUISSEDIGITAL rejette la révision de la loi sur le cinéma prévue dans le cadre du message culture car :

- Il manque une base constitutionnelle pour une telle taxe d'encouragement (impôt !).
- Les consommateurs / consommatrices ne doivent pas subir une taxe supplémentaire.
- Un quota obligatoire est contreproductif : au lieu de promouvoir la diversité, il mène à une réduction de l'offre.
- Le manque d'applicabilité auprès des fournisseurs internationaux comme Netflix, Amazon Prime et Disney+ entraîne des distorsions de la concurrence au détriment des fournisseurs nationaux.
- => Nous vous prions de bien vouloir soutenir notre position dans les organes concernés et les Conseils. Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour toute question éventuelle.

MANIFESTATION DE SESSION DU 16 SEPTEMBRE 2020

Lieu : Hôtel Schweizerhof, Berne Horaires : De 12h30 à 14h15

Programme:

Dés 12h30 Apéritif et déjeuner

13h20 Allocution de bienvenue et

introduction

Pierre Kohler, Président de

SUISSEDIGITAL

13h30 Thème prioritaire et intervenant

encore inconnus

Une invitation personelle suivra dès que le thème et l'intervenant seront

déterminés.

14h15 Informations de la branche

Dr Simon Osterwalder, directeur de SUISSEDIGITAL

Nous serions heureux que vous puissiez y assister!

Nous nous ferons un plaisir de prendre note de votre inscription par e-mail à l'adresse info@suissedigital.ch ou par téléphone au 031 328 27 28.